

LE PROCESSUS DE CONTRACTUALISATION À L'INSCRIPTION

CHEZ IDMN GROUP

IDMN SE CHARGE
D'ÉTABLIR
LE CONTRAT



Une fois le CERFA
établi, il est signé en
tripartite (Entreprise,
apprenant et IDMN)

IDMN établit la
convention de
formation à signer
avec l'employeur

IDMN établit
la DPAE en accord
avec l'entreprise*

*Sous réserve de procuration

IDMN reçoit un
exemplaire de la
convention de
formation

l'entreprise
envoie un
exemplaire de la
convention de
formation et du
CERFA à
l'OPCO

IDMN inscrit
l'apprenti dans sa
formation, envoie la
convocation et le
programme de
formation

L'OPCO
répond sous
20 jours pour
l'accord de prise en
charge (versement
de l'aide par l'ASP)

Sous réserve de procuration et délégation
nous nous chargeons de la saisie et de l'envoi
sur votre OPCO



Centre de formation

Institut des métiers Network

ZA du Puech Radier 260 Rue du Puech Radier 34970 LATTES

04.11.93.11.20 | contact@i2mc-formations.fr

www.idmn-formations.fr

FORMULAIRE
DE CONTACT
SCANNEZ MOI!

